

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N° : 20160929_23

OBJET : Modification du tableau des effectifs

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

11 OCT. 2016

Nombre des conseillers en exercice :

39

Présents : 26

Procuration : 7

Votants : 33

Abstention : 0

Exprimés : 33

Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

L'an deux mille seize, le vingt neuf septembre à dix-sept heures vingt trois minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

LEBRETON Patrick - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - BATIFOULIER Jocelyne - YEBO Henri Claude - LEBRETON Blanche - LEBON Jean Daniel - LEJOYEUX Marie Andrée - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - VIENNE Raymonde - JAVELLE Blanche Reine - HOAREAU Claudette - LEBON Marie Jo - NAZE Jean Denis - HUET Marie Josée - COURTOIS Lucette - D'JAFFAR M'ZE Mohamed - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin - FONTAINE Olivier - RIVIERE François

Représentés

LANDRY Christian représenté par BAUSSILLON Inelda
VIENNE Axel représenté par BATIFOULIER Jocelyne
KERBIDI Gérald représenté par LEBON Marie Jo
HUET Henri Claude représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
ETHEVE Corine représentée par GEORGET Marilyne
BOYER Julie représentée par PAYET Yannis
FRANCOMME Brigitte représentée par FONTAINE Olivier

Absents

HOAREAU Jeannick - GRONDIN Jean Marie - ASSATI Marie Pierre - PAYET Priscilla - GUEZELLO Rosemay - MALET Harry

Le Député-Maire

*Verme adjointe
Inelda BAUSSILLON*



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Claudette HOAREAU, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Séance du 29 septembre 2016**DÉLIBÉRATION N° : 20160929_23****OBJET :****Modification du tableau
des effectifs****NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE****Le Député-Maire expose :**

Afin de tenir compte de l'évolution des missions de la collectivité et de la nécessité de renforcer l'encadrement intermédiaire de l'administration municipale, il conviendrait d'apporter des modifications au tableau des effectifs.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- de modifier le tableau des effectifs du personnel communal à temps complet de Saint-Joseph comme suit :

Filière administrative

Cadre d'emplois des rédacteurs

<i>Grade</i>	<i>Effectif ancien</i>	<i>Effectif nouveau</i>
Rédacteur principal de 1ère classe	3	5

- de modifier le tableau des effectifs du personnel communal à temps non complet de Saint-Joseph comme suit :

Filière animation

Cadre d'emplois des adjoints d'animation

<i>Grade</i>	<i>Quotité</i>	<i>Effectif ancien</i>	<i>Effectif nouveau</i>
Adjoint d'animation de 1ère classe	90 % soit 31,5h hebdomadaires	0	1

- d'autoriser le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°23,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 26**Pour : 33****Représentés : 7****Abstentions : 0****Contre : 0**

Article 1^{er} .- MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal à temps complet de Saint-Joseph comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/10/2016
Reçu en préfecture le 12/10/2016
Affiché le 
ID : 974-219740123-20160929-DCM20160929__23-DE

Filière administrative

Cadre d'emplois des rédacteurs

Grade	Effectif ancien	Effectif nouveau
Rédacteur principal de 1ère classe	3	5

Article 2 .- MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal à temps non complet de Saint-Joseph comme suit :

Filière animation

Cadre d'emplois des adjoints d'animation

Grade	Quotité	Effectif ancien	Effectif nouveau
Adjoint d'animation de 1ère classe	90 % soit 31,5h hebdomadaires	0	1

Article 3.- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 4.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Député-Maire

Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

11 OCT. 2016



*2ème adjointe
Inelda BAUSSICLOW*